



Laval, le 12 août 2021

FRANCE RELANCE: 2 nouveaux projets alimentaires territoriaux (PAT) sélectionnés en Mayenne

À l'heure où la reconquête de notre souveraineté alimentaire est une nécessité et l'appel à davantage de produits frais et locaux grandissant, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation présente **86 nouveaux lauréats de l'appel à projets pour l'émergence de projets alimentaires territoriaux** qui viennent s'ajouter aux 65 déjà présentés en mars dernier.

Parmi eux, **2 nouveaux PAT ont été sélectionnés en Mayenne** :

- le projet alimentaire territorial de la communauté de communes des Coëvrons
- le projet alimentaire territorial de la communauté d'agglomération de Laval Agglo

Ils vont bénéficier d'un soutien financier de France Relance respectivement de 78 000 et 100 000€.

Depuis le début de l'année, le soutien inédit du plan de relance a permis de financer la création et la consolidation de 151 PAT sur l'ensemble du territoire. L'objectif fixé d'au moins un projet alimentaire territorial par département d'ici 2023 est aujourd'hui quasiment atteint avec près de 300 PAT labélisés au total sur 98 des 101 départements français. **En Mayenne, c'est l'ensemble du territoire qui est aujourd'hui couvert par un PAT.**

L'appel à projets annuel du programme national pour l'alimentation (PNA) pour l'émergence de ces initiatives a pu être doté au total de 14 millions d'euros grâce au soutien du plan France Relance, soit une multiplication par 7 de son budget initial. Il est cofinancé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le ministère de la solidarité et de la santé et l'ADEME.

Préfecture de la Mayenne
Cabinet

02 43 01 50 70/71/72
pref-communication@mayenne.gouv.fr

16 place Jean Moulin
53000 Laval

Qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial ?

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont des projets collectifs ayant pour objectifs de relocaliser l'agriculture et l'alimentation et de développer une alimentation durable et de qualité accessible à tous dans les territoires en soutenant notamment les circuits courts ou les produits locaux et de qualité, notamment bios, dans les cantines... Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils jouent un rôle capital pour accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires, en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

A propos du programme national pour l'alimentation (PNA)

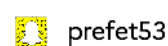
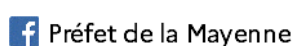
Le programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN), porté par le ministère des solidarités et de la santé et par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, fixe le cap de la politique de l'alimentation et de la nutrition pour les cinq années à venir (2019-2023), en réunissant les actions du programme national pour l'alimentation (PNA3) et du programme national nutrition santé (PNNS4).

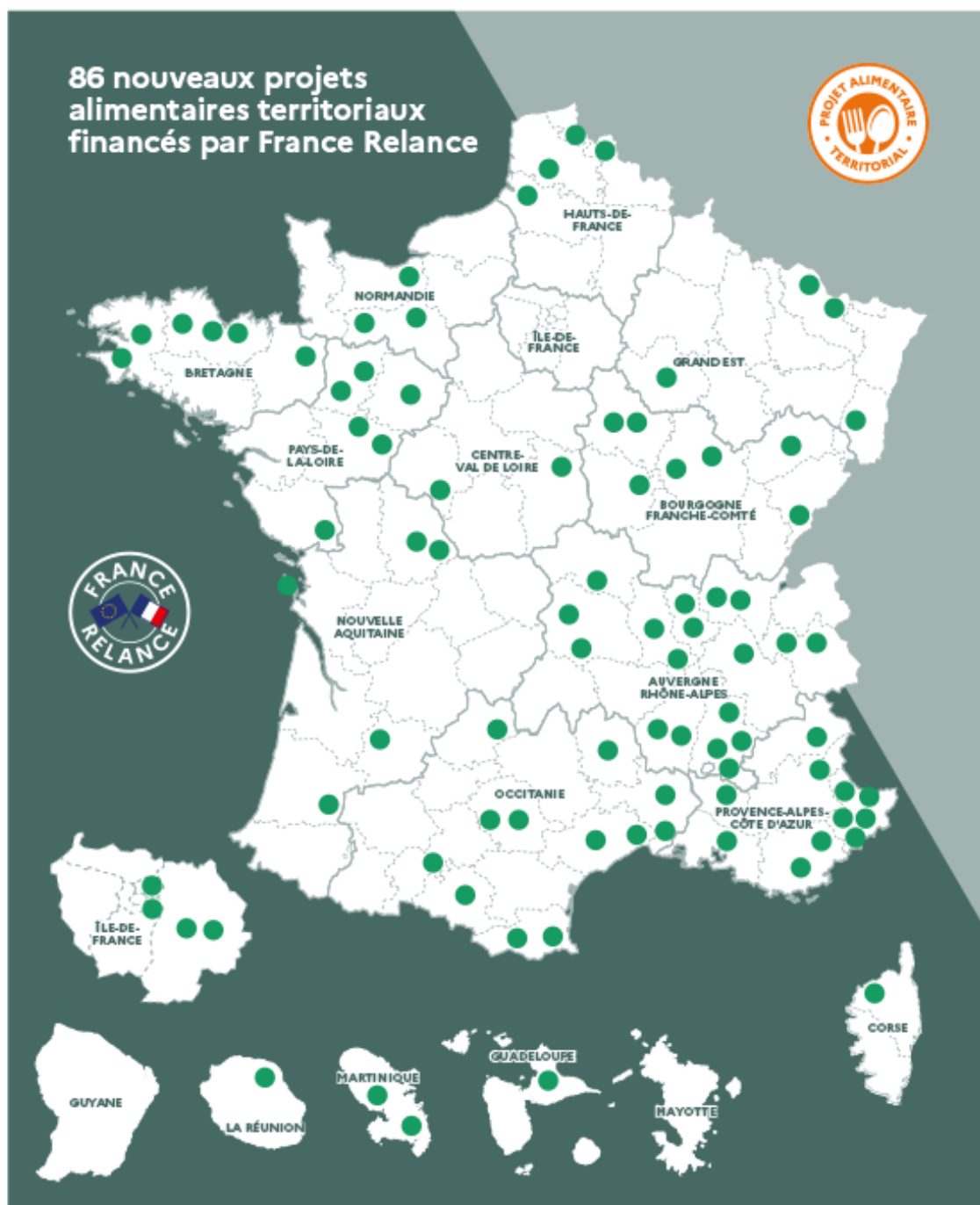
L'appel à projets national est un outil essentiel du PNA. Il s'inscrit dans un renforcement des partenariats en favorisant des projets co-financés, prenant en compte les axes « justice sociale », « éducation alimentaire », « lutte contre le gaspillage alimentaire ». Le PNA cible également deux leviers transversaux pour accélérer la transition pour une alimentation saine, sûre et durable : la restauration collective et les projets alimentaires territoriaux (PAT). Le soutien à des projets pouvant accompagner cette dynamique doit donc être plus particulièrement ciblé.

Préfecture de la Mayenne
Cabinet

02 43 01 50 70/71/72
pref-communication@mayenne.gouv.fr

16 place Jean Moulin
53000 Laval





**Préfecture de la Mayenne
Cabinet**

02 43 01 50 70/71/72
pref-communication@mayenne.gouv.fr

16 place Jean Moulin
53000 Laval

